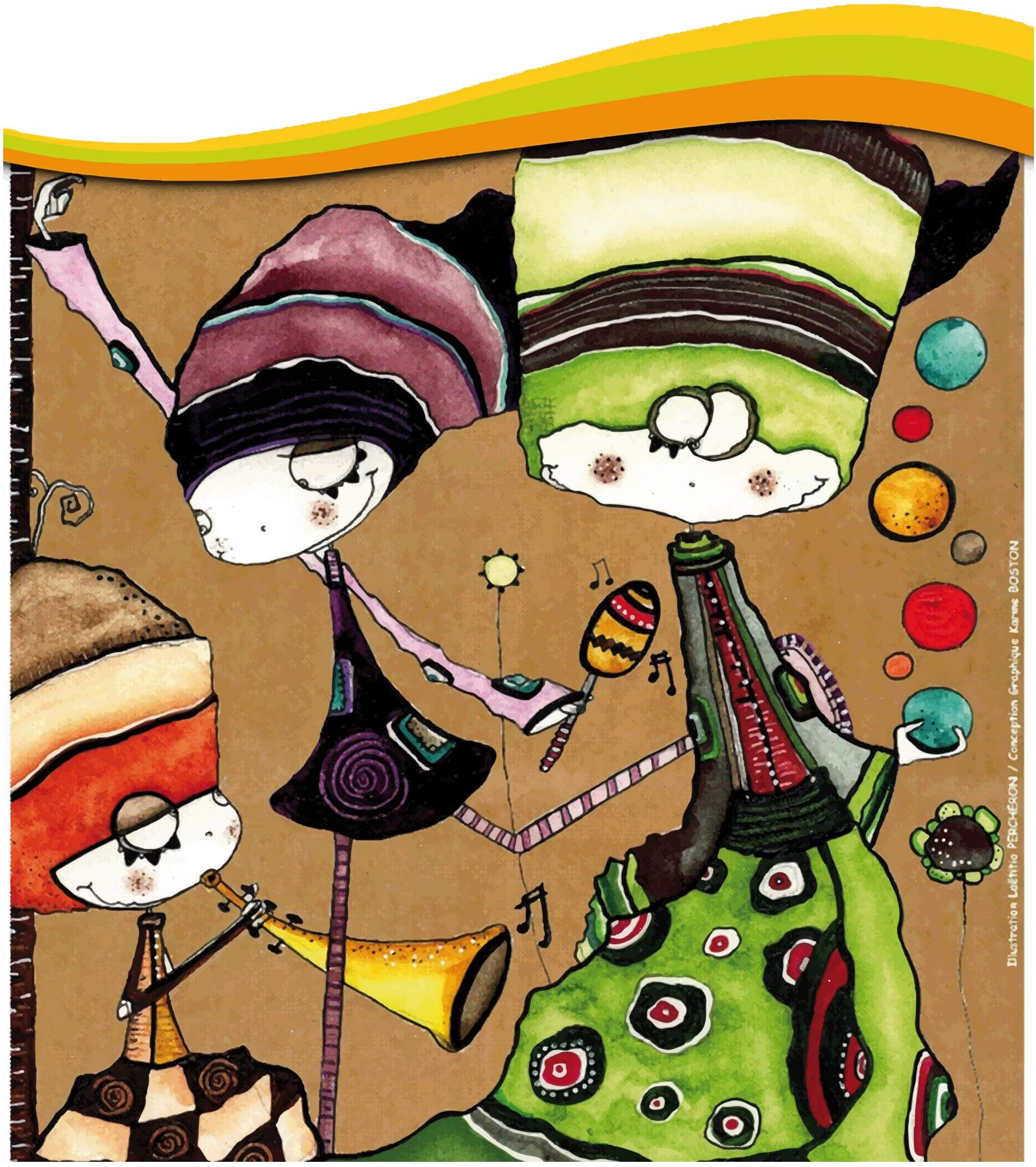


Comment s'inscrire ?



Qu'est-ce que l'inscription ?

L'inscription d'un enfant à un accueil Ufcv consiste à réunir l'ensemble des informations et des autorisations nécessaires à son accueil et à les transmettre aux services de l'Ufcv.

L'inscription est valable pour une durée déterminée (une année scolaire) et est indispensable à la prise en charge de chaque enfant par l'Ufcv.

Tous les accueils Ufcv font l'objet d'une ouverture déclarée aux pouvoirs publics et se conforment aux obligations réglementaires en vigueur. L'inscription des enfants à ces accueils permet avant tout à l'Ufcv de disposer des renseignements utiles à sa prise en charge, notamment :

- Les **informations générales** concernant la famille et l'enfant (adresse, quotient, familial, situation familiale...).
- Les **informations d'ordre médicales** liées à l'enfant (vaccination, médecin, traitant, allergies...).
- Les **accords parentaux** pour certains aspects liés au fonctionnement de l'accueil (autorisation de sortie, droits à l'image...).

Comment s'inscrire ?

L'inscription s'effectue auprès des services l'Ufcv :

1 En retirant votre dossier

- à l'accueil Ufcv de votre commune,
- ou à la mairie de votre domicile,
- ou auprès de nos bureaux de la délégation de Rennes
- ou sur le site internet de l'Ufcv : **portail-animation.ufcv.fr** sur la page concernant l'accueil de loisirs de votre commune.

2 En nous le renvoyant par courrier à l'adresse suivante :

Ufcv Bretagne, 8 rue du Dr. Francis Joly CS 77437, 35 044 Rennes CEDEX
ou en le déposant directement auprès de l'accueil Ufcv de votre commune, dûment complété et accompagné des pièces demandées (voir rubrique suivante).



Concernant la création de votre espace privé sécurisé sur le site portail-animation.ufcv.fr, vous pouvez envoyer une demande de création de codes d'accès à l'adresse suivante :

portail.famille.ouest@ufcv.fr

Ou en renseignant le coupon de demande de code d'accès à l'espace personnel (téléchargeable sur le portail-animation de l'accueil de loisirs de votre commune).

À la réception de vos codes, vous pouvez vous connecter sur votre portail-famille via la rubrique « mon espace personnel ».

En vous connectant, vous pourrez ainsi vérifier (et/ou modifier si nécessaire) les informations concernant votre situation et accéder à d'autres services personnels.

Quelles sont les pièces à remettre à l'Ufcv ?

Le dossier d'inscription est composé :

- De la fiche d'inscription
- De la fiche sanitaire de liaison
- De la fiche autorisations parentales
- Du règlement du chèque d'acompte

Pour plus d'information vous pouvez nous contacter

Ufcv Bretagne

8, rue du Dr. Francis JOLY
CS 74437
35 044 RENNES CEDEX
Tél : 02.234.235.00

Coordinatrices administratives

Mireille LAUNAY
Tél : 02.234.235.04
Vanessa CROIZE
Tél : 02.234.235.05

Ufcv Bretagne

8, rue du Dr. Francis Joly
CS 74437
35044 RENNES CEDEX
Tél : 02.234.235.00

Coordinatrices

administratives

Mireille LAUNAY
Tél : 02.234.235.04
Vanessa CROIZE
Tél : 02.234.235.05

Responsable d'activité

Anne RONCEAU

Responsable animation
territoriale

Frédéric BENOIT